

TARIFS

L'entretien d'information préalable est gratuit.

Les entretiens de médiation familiale sont payants, selon un barème national CAF qui dépend des ressources mensuelles nettes :

Revenu R	Base tarif	De	A
R < RSA socle	2 €	2 €	2 €
RSA socle < R < Smic	5 €	5 €	5 €
Smic < R < 1550	5€ + 0,3% R	8 €	10 €
1551 < R < 2000	5€ + 0,5% R	13 €	15 €
2001 < R < 2500	5€ + 0,8% R	21 €	25 €
2501 < R < 3800	5€ + 1,2% R	35 €	51 €
3801 < R < 5300	5€ + 1,5% R	62 €	85 €
R > 5301	5€ + 1,8% R	100 €	131€ max

Avec le soutien de :

La Caisse d'Allocations Familiales, la cour d'appel de Limoges, les villes et agglomérations de Brive, Tulle et Ussel, la DDETSPP, le ministère de la justice, l'UNAF et MSA Services.

L'Udaf19 est adhérente à la FENAMEF.



CONTACTS

4 médiatrices familiales diplômées d'Etat

interviennent sur l'ensemble du département de la Corrèze

Accueil sur rendez-vous prioritairement sur nos lieux de permanences à Tulle, Brive et Ussel du lundi au samedi

07 61 41 22 61

05 55 29 98 40

mediationfamiliale@udaf19.fr



Médiation familiale



Médiation familiale judiciaire ou conventionnelle

Groupes de parole de pères incarcérés

Parcours de reliaance séparation/décès enfants et adultes

Groupes de parole de parents séparés

Processus de mise en lien parents/enfants

07 61 41 22 61

La famille, sous toutes ses formes, est un pilier indispensable tout au long de la vie.

**Parcours de reliaance
séparation /
décès (1000 étoiles)
enfants et adultes**



« Ma fille est agressive avec moi depuis la séparation avec son père. »

« Depuis que son papa est mort, mon fils refuse de dormir dans son lit. »



« Je suis séparé depuis cinq ans, je n'arrive pas à passer à autre chose. »

« Je suis incarcéré depuis 6 mois et je voudrais avoir des nouvelles de ma fille. »

**Groupes de
parole de
pères
incarcérés**



**LE SERVICE DE
MEDIATION FAMILIALE**

L'entretien d'information préalable

Un espace, un temps, un cadre, pour identifier les difficultés de chacun et proposer l'approche la plus adaptée à leur situation.

**Médiation Familiale
Judiciaire
ou conventionnelle**



« Je suis séparée de mon conjoint et on n'est pas d'accord sur la garde des enfants. »



« Je me suis disputé avec mon frère après le passage chez le notaire. On ne se parle plus depuis. »



« Nos parents vieillissent, comment s'organiser entre frères et soeurs ? »



« Nous ne sommes que dans le conflit et nous n'arrivons pas à prendre de décisions ensemble pour nos enfants. »

**Processus
de mise en lien
parents/enfants**



« Je ne vois plus mon fils de 15 ans depuis la séparation avec sa mère. »

« Ma mère vient d'annoncer qu'elle part vivre avec une autre femme. Je ne veux plus la voir. »



« Mon père vient de me présenter ma belle-mère. Ça va pas le faire. »



« J'ai besoin de parler de la séparation et de ses conséquences avec d'autres personnes qui vivent la même situation. »



**Groupes de
parole de parents
séparés**